



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
BUREAU RÉGIONAL DE L'EUROPE  
COPENHAGUE

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE  
*Cinquante et unième session, Madrid, 10 – 13 septembre 2001*

Points 8 a), b), c) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC51/5 Corr.1  
18 juillet 2001  
10201M  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMPOSITION DU CONSEIL EXÉCUTIF  
ET DE DIVERS AUTRES COMITÉS

RECTIFICATIF

**Comité consultatif du Programme d'action pour les médicaments essentiels**

Il ne sera plus tenu de réunions du Comité consultatif du Programme d'action pour les médicaments essentiels, celles-ci ayant été intégrées à la réunion des Parties intéressées (RPI) organisée à l'échelle de l'Organisation tout entière. Les membres du Comité consultatif en seront informés par le Siège de l'OMS. Le Bureau régional en a été avisé au début du mois de juin, après que les dispositions concernant la prochaine RPI (18–29 juin 2001) eurent été prises.

Les RPI ont pour but de permettre aux États membres et autres institutions qui contribuent au travail de l'OMS en versant des contributions volontaires d'échanger leurs points de vues et leurs évaluations à propos de l'utilité et de la productivité de tel ou tel volet de l'activité de l'Organisation.

Étant donné que le Comité régional n'aura donc pas, lors de sa cinquante et unième session, à sélectionner de membres pour le Comité consultatif, il conviendrait de **supprimer la section IV, pages 33 à 39, du document EUR/RC51/5**. Par ailleurs, il est à noter que les élections de membres du Conseil exécutif et d'autres comités feront désormais l'objet des points 8 a), b) et c) de l'ordre du jour provisoire et non plus des points 4a), b), c) et d), comme il apparaît sur la page de couverture du document EUR/RC51/5.